

REOMI FACTURATION 2025



QUE SE PASSE-T-IL ?

Comme pour l'eau et l'électricité, avec la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI), **vous payez les déchets que vous produisez**. Seul **l'abonnement est fixe**, calculé suivant la composition du foyer ou de l'entreprise. La **part variable** correspond au **volume du bac** et au **nombre de fois** qu'il est **présenté** à la collecte.

Exemple d'un usager qui présente plus son bac en été.



soit 12 levées, le nombre compris dans l'abonnement



Les levées supplémentaires sont comptabilisées (Part variable)

Le chiffre

12

nombre de levées comprises dans l'abonnement annuel.

QUE COMPREND L'ABONNEMENT ?



? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr



REOMI

DÉCRYPTAGE

COÛT DE L'ABONNEMENT

SELON LA COMPOSITION DU FOYER

1 personne	127,39 €
2-3 personnes	191,08 €
4 personnes et +	254,77 €
1 personne en point de regroupement	108,28 €
2-3 personnes en point de regroupement	162,41 €
4 personnes et + en point de regroupement	216,55 €

POUR LES PROFESSIONNELS

bac 140 litres	171,68 €
bac 240 litres	294,32 €
bac 660 litres	809,37 €

RÉSIDENCE SECONDAIRE

résidence	191,08 €
en point de regroupement	162,41 €

PAR VARIABLE

bac 140 litres	0,95 €	bac 660 litres	4,48 €
----------------	--------	----------------	--------

bac 240 litres	1,63 €	bac 770 litres	5,23 €
----------------	--------	----------------	--------

bac 360 litres	2,44 €	bac 5000 litres	33,93 €
----------------	--------	-----------------	---------

LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE

une question, un doute ?

les agents du service Déchets vous répondent :
Communauté d'agglomération de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr